



Jugement pour menaces verbales conjugales

Par **Cile**, le **14/04/2020** à **04:54**

Bonjour,

J'ai été entendue à la gendarmerie pour menaces verbales de la part de mon ex-compagnon. Le procureur a décidé de poursuivre à cause de ses antécédents. Je n'ai pas souhaité porter plainte et je ne souhaite pas qu'il soit poursuivi. Je me suis réfugiée, par peur, suite à ma dispute violente, j'étais anéantie de notre séparation étant donné qu'il retournait avec son ancienne compagne. Le jugement a lieu le 5 juin, j'ai besoin de conseils pour éviter des poursuites à son encontre. Aujourd'hui, tout est fini, je suis en même temps tombée enceinte, souhaite garder le bébé et souhaite que le papa fasse parti de sa vie.

Merci.

Par **jodelariege**, le **14/04/2020** à **09:03**

bonjour

quelle est votre question? je suppose " que puis je faire pour qu'il ne soit pas condamné à quelque chose?"; c'est trop tard, le procureur a estimé qu'il devait être jugé avec ou sans votre plainte

la justice a l'habitude de ce genre de situation et des femmes qui soutiennent leur boureau, même jusqu'à la mort...

Par **youris**, le **14/04/2020** à **09:27**

cile,

à croire que vous voulez finir absolument que les 149 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2019, surtout si votre conjoint a des antécédents.

le procureur a l'initiative des poursuites peu importe que vous soyez d'accord ou pas.

salutations